

Abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier de la Province de France de l'Union Notre-Dame de Charité, 10 rue de la Vieille Monnaie à Besançon - Avis du Conseil Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par lettre à M. le Préfet du 18 mars 2010, la Supérieure locale de l'établissement particulier, 10 rue de la Vieille Monnaie à Besançon, de la congrégation «Province de France de l'Union de Notre-Dame de Charité», a demandé l'abrogation du titre d'existence légale de celui-ci, reconnu par décret du 14 octobre 1974.

Dans les faits, cet établissement n'a plus d'existence à Besançon, ses membres ayant rejoint la Province de France dès 1995.

Pour permettre au Ministère de l'Intérieur, d'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales d'instruire ce dossier d'abrogation, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette demande.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur cette demande d'abrogation du titre d'existence légale de cet établissement particulier de la congrégation «Province de France de l'Union Notre-Dame de Charité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable à cette demande.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.